



Société Suisse de Pédiatrie
Schweizerische Gesellschaft für Pädiatrie
Società Svizzera di Pediatria

Section ambulatoire
Le Président

Aux chefs des
Départements cantonaux de la
Santé

Genève, le 21.07.2002

Application de la Clause du Besoin à la pédiatrie

Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat,

Au nom du Comité de la section des praticiens de la SSP, je tiens à attirer votre attention sur des particularités importantes de la Pédiatrie suisse devant influencer l'application de la clause du besoin dans votre canton.

Hors de toute considération sur l'argumentation générale de cette mesure coercitive, nous tenons à souligner que :

1. actuellement, la population infantile suisse ne peut pas être prise en charge à plus de 50% par les médecins que la société leur destine, à savoir les pédiatres. La **densité de cabinets pédiatriques** est tellement faible que nombreux sont ceux qui refusent régulièrement de nouveaux patients.
2. la proportion de **femmes médecins** est particulièrement élevée dans notre spécialité. Or ces consœurs, soumises à de fortes contraintes familiales, pratiquent le plus souvent à **temps partiel** ; ce fait n'apparaît pas dans les statistiques de densité médicale.
3. la pédiatrie est une spécialité de **médecine de premier recours** dont l'impact sur les **coûts médicaux** est reconnu par tous comme particulièrement faible.

Pour ces raisons, nous vous demandons de ne pas limiter davantage l'accès aux soins pédiatriques par les enfants de votre canton.

Nous vous prions donc de veiller à la relève des anciens cabinets de pédiatrie et d'offrir même de nouvelles possibilités aux jeunes pédiatres.

En vous remerciant de votre sollicitude, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat, mes respectueuses salutations.

Dr Pierre Klauser

Copies pour info : sociétés cantonales de médecine
groupements régionaux de pédiatres

Dr Pierre Klauser
spéc FMH Pédiatrie
92 rte de Frontenex
CH-1208 Genève

tél: + 41(0) 22 786 35 21
fax: + 41(0) 22 786 36 33
e-mail: pierre.klauser@hin.ch